

CONSEIL DE QUARTIER « NOYERS/GRAND VAL/BERGES » Mercredi 20 décembre 2017

Membres du Conseil de quartier

Ville de Sucy-en-Brie :

Président : Christian VANDENBOSSCHE

Co-président : Marie-Dominique PENAUD

Administration : Christophe ABRAHAM (DGAS en charge de l'Aménagement, de l'Education et du Développement Durable) - Nathalie BARISIEN
(Assistance de direction DGS/secrétaire de séance)

Invitée :

Anne-Marie BOURDINAUD – Conseillère municipale en charge de la Mobilité urbaine et du Numérique

Collège des habitants

Présents : E. D'ANDREA, A. DA COSTA, M. FONTANA, S. GUIONNET, J. HOCINE, JP. MATHE

Absents excusés : H. BOULET, CA. CHEVALLIER, F. FALQUERHO, E GISQUET, JC. LAGRUE, G. PANNETRAT

Collège des institutionnels

Présents : C. NOBILI, JP. VALETTE, M. VOLONDAT

Absents excusés : I3F, A. FEBVRE

Ordre du jour du conseil :

- Questions diverses
- Projet Bec de canard
- Vidéo surveillance Grand Val/Berges
- Point projet centre-ville/Bourg ancien

- Point projet immobilier en cours (PROMOGIM)
- Contrat d'intérêt national/Projets ville d'Ormesson
- Réforme rythmes scolaires : rentrée 2018
- Retour sur travaux été 2017
- Communications diverses

Mr VANDENBOSSCHE ouvre la séance et procède à l'installation de Madame FONTANA, nouveau membre du collège des habitants (Grand Val).

POINTS EVOQUES	CONTENU DES DEBATS
<p>Questions diverses C. VANDENBOSSCHE AM. BOURDINAUD</p>	<p>Sécurisation du carrefour Manitôt angle rues Thiers/Chevreul Pour faire suite aux doléances exprimées lors du dernier Conseil de quartier et dans le prolongement de la visite sur place en septembre dernier, plusieurs aménagements ont été effectués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pose de barrières de sécurité et potelets à l'angle des rues Chevreul et Thiers jusqu'au passage piétons afin d'éviter le stationnement anarchique sur les trottoirs et sécurisation du passage piétons. - Pose d'une roche à l'angle des rues de Chevreul et Thiers pour éviter le stationnement. <p>Par ailleurs, une verbalisation régulière de la Police municipale dans le secteur a été opérée ainsi que des patrouilles, contrôles radar et mises en fourrière.</p> <p>Mr HOCINE remercie la Ville pour ces actions mais indique que la situation ne s'est pas améliorée au carrefour Manitôt où les voitures se garent n'importe où en particulier entre 17h et 20h, le stationnement se faisant maintenant derrière les barrières. Il ajoute qu'il est impossible de circuler et de sortir de chez soi. Cette situation est difficile à vivre au quotidien pour les riverains et pas seulement. Certains riverains vivent dans la terreur, cette zone étant devenue une zone de non-droit. La Ville ne doit pas laisser faire ses incivilités. Aussi, il réitère sa demande de verbalisation permanente en précisant qu'il y a urgence à réagir pour vivre en bonne intelligence.</p> <p>Mr HOCINE poursuit en signalant la présence de voitures ventouses installées depuis six mois rue Chevreul. Mr VANDENBOSSCHE en prend bonne note et fera remonter cette information à la responsable de la Police municipale. Toutefois, il précise que la Police municipale veille à relever ces infractions mais qu'elle ne peut pas mettre un agent en faction sur site toute la journée.</p> <p>Mr VANDENBOSSCHE mentionne qu'il va reprendre contact avec le patron du café Manitôt et ses clients pour une nouvelle prise de conscience et va demander une verbalisation plus significative et de façon plus régulière notamment aux horaires indiqués en soirée.</p> <p>Mr DA COSTA poursuit en signalant que les commerces sont mal situés dans le quartier. Les autorisations d'ouverture sont données sans adapter l'offre de stationnement de la clientèle. Les mêmes problèmes se posent au niveau de la place Cauchy et à l'école Jean-Jacques Rousseau.</p> <p>Mr VANDENBOSSCHE répond qu'il s'agit surtout d'un comportement à changer car des stationnements sont disponibles</p>

	<p>quelques mètres plus loin. Il faut accepter de faire quelques pas de marche et semble-t-il refaire une communication sur les modes de transports existants sur la ville et les cheminements piétons.</p> <p>Mr ABRAHAM ajoute qu'en ce qui concerne les écoles du quartier, l'accès y est possible à pieds, c'est un travail de pédagogie à faire auprès des parents.</p> <p>Mr HOCINE souligne que la réglementation n'est plus adaptée à la ville car les véhicules de moins de 3,5 tonnes dotés de gros volumes sont autorisés à se garer en ville mais les rues ne sont plus adaptées à ce type d'engins. La municipalité n'est pas en cause.</p> <p><u>Constat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Délimiter le stationnement sur le carrefour Manitôt en matérialisant les places, - Travail de pédagogie à effectuer auprès des usagers de la route, des commerçants, des clients, des parents d'élèves, - Communication via le bulletin municipal, notamment. <p>Mme BOURDINAUD poursuit en indiquant les travaux en cours de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de stationnement sur les rues Chevreul/Thiers/Michelet (matérialisation au sol), - Etude de stationnement sur le quartier Grand Val : matérialisation du stationnement rue Lamartine afin d'éviter le stationnement anarchique et limiter le shunt du matin dans le sens descendant Ormesson/Sucy. Démarrage des travaux au printemps 2018, - Reprise du tapis de la chaussée du boulevard Pierre Raunet en cours, reprise des bateaux en béton et engazonnement des trottoirs (budget 2018). <p><u>Questions/Réponses et observations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Matérialisation du stationnement rue Curie ? Réponse : ces travaux ne sont pas prévus mais ont été évoqués lors de la visite urbaine. Une étude doit être entreprise par les services techniques. - L'engazonnement des trottoirs du Bd P. Raunet pose un véritable problème pour les piétons, pour les poussettes mais également en ce qui concerne les déjections canines. Un courrier riverain est transmis en séance dans ce sens. Il semblerait qu'un certain nombre de riverains soit défavorable à ces travaux de voirie et aurait souhaité être averti de ces aménagements. Il est indiqué qu'il aurait été plus judicieux de prévoir une bande d'enrobé pour faciliter la circulation piétonne en toute sécurité. <p>Mr VANDENBOSSCHE répond qu'il était important de maintenir l'ambiance du boulevard avec des trottoirs engazonnés s'agissant de l'ancienne allée du château.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il est demandé la possibilité d'abaisser les trottoirs au centre du boulevard. Cette demande va être relayée au service de la voirie.
<p>Projet Bec de canard C. ABRAHAM</p>	<p>Le site du Bec de canard sur une superficie de 10 hectares est situé sur la commune de Bonneuil-sur-Marne, sur les emprises Ports de Paris et en limite communale de Sucy. Il s'agit d'un projet d'aménagement et de préservation de la biodiversité, ouvert à tous dont les objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renaturation et dépollution du Morbras en lui redonnant des fonctions naturelles utiles à la biodiversité et à la qualité des eaux de la Marne,

	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des voies cyclables et piétonnes entre Sucy-en-Brie et le port, • Création de cheminements piétons, • Création de jardins familiaux, • Amélioration de la capacité d'expansion des eaux en cas de crue, • Développement des zones humides et lutte contre les espèces invasives, • Améliorer la qualité de vie des salariés du Port, • Faire connaître le Bec de canard par le biais d'un programme axé sur la gestion de l'eau. <p>Coût de cette opération : 1.5 million d'euros avec un financement par la Métropole du Grand Paris à hauteur de 500 000 € dans le cadre de la préservation de la biodiversité.</p> <p>Début des travaux à l'été 2018 pour une ouverture au public à l'été 2019.</p>
<p>Vidéo surveillance Grand Val/Berges C. VANDENBOSSCHE</p>	<p>A la suite d'une demande des membres du Conseil de quartier et de leurs habitants, il a été décidé une extension de la vidéo-protection sur le quartier avec la mise en place de caméras et l'acquisition d'une caméra dite « nomade » à installer sur différents sites. Ce projet est prévu sur l'exercice 2018.</p> <p>Les trois nouvelles zones à sécuriser seront les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Allée de la Source - Grand Val - Allée des Berges <p>Concernant la sécurité et la protection des habitants, le dispositif Citoyens vigilants sur le quartier Grand Val fonctionne depuis sa mise en place.</p> <p><u>Questions/Réponses :</u></p> <p>Comment fonctionne ce dispositif ? Qui sont ces référents ? Comment les contacter ?</p> <p>Ce dispositif consiste à développer un réseau de solidarité de voisinage destiné à renforcer la surveillance d'une rue ou d'un quartier en portant une attention particulière sur les faits qui pourraient y survenir (mise en place de panneaux aux entrées de ville et aux entrées de rues). Des habitants référents ont été désignés par le Maire sur la base du volontariat après avoir fait acte de candidature. Ils ont pour vocation de remonter tout type d'informations utiles aux autorités compétentes (Police municipale) et à informer en retour ses voisins en cas de problème particulier. Un courrier a été adressé à tous les riverains bénéficiant de ce dispositif dans lequel étaient indiquées les coordonnées du référent. C'est ainsi que ce citoyen peut être contacté ou sollicité en cas de besoin. Afin de signaler que la rue est intégrée au dispositif, une signalétique spécifique est apposée à chacune de ses extrémités.</p> <p><i>Le dispositif est géré par la Ville. Enregistrement des images 24 h/24, visualisation par des agents assermentés et liaison directe des images avec la Police nationale.</i></p>

	<p>Mme FONTANA indique qu'elle fait partie d'un autre dispositif entre voisins, de même type. Elle déplore le nombre de vols, et notamment un certain nombre de cambriolages dans le haut du quartier. Elle souligne le manque d'éclairage public qui peut être l'une des causes de ces actes.</p> <p>Mr VANDENBOSSCHE rappelle que cet autre dispositif n'est pas celui retenu par la Ville. Le dispositif Citoyens vigilants répond à un cadre légal encadré des autorités préfectorales compétentes.</p> <p>Sur l'éclairage public, Mme BOURDINAUD précise qu'un projet pluriannuel sur le quartier est en cours.</p> <p>Au regard des incivilités et délits présents sur la Ville, quelques conseillers suggèrent l'utilisation de la caméra nomade pour constater les infractions au Code de la Route et précisément le stationnement illicite du carrefour Manitôt et pour lutter contre les cambriolages.</p> <p>Mr VANDENBOSSCHE en prend bonne note et fera remonter l'information.</p>
<p>Point projet centre-ville C. ABRAHAM C. VANDENBOSSCHE</p>	<p>Depuis la signature du traité de concession avec l'aménageur SADEV94 et suite à l'approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics, plusieurs étapes ont été menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation de la porte du Château (juin 2017), • Etudes techniques complémentaires, • Fouilles archéologiques sur le parking de l'Espace Jean-Marie Poirier et aux abords du Château, • Lancement de la consultation sur l'îlot A (opération d'habitat d'environ 30 logements en lieu et place de la Place Nationale) avec la réimplantation de la Poste, • Permis de construire du parking en sous-sol de l'espace Jean-Marie Poirier, • Consultations des investisseurs pour le linéaire commercial (début 2018). <p>A venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du parti architectural du lot A. - Démarrage des travaux du parking de l'espace Jean-Marie Poirier : 180 places en sous-sol et 70 places en surface. Début des travaux : février 2018 pour une durée d'environ un an. Ce parking bénéficiera de deux accès piétons dont un doté d'un ascenseur aux normes PMR. Entrée et sortie par la Promenade Garciot, côté école maternelle Montaleau. Le parking de surface sera également accessible par la Promenade Garciot mais côté Médiathèque. Aménagement paysager caractérisé par une esplanade verte entre le Tribunal et le parking. Précision : priorité à droite en sortie du parking s'agissant d'une rue contrairement à une sortie de parking immédiate. La Promenade Garciot sera toujours accessible aux piétons mais la circulation des bus y sera interdite. - Présentation de l'avant-projet. - Démarrage du chantier de l'îlot A en septembre 2018 (après validation du projet) pour une fin de travaux estimée au printemps 2020.

En matière de concertation, poursuite des échanges avec les différents partenaires institutionnels, groupes de travail, commerçants et exposition à l'annexe de la mairie.

Concernant la construction de l'immeuble Place Nationale, respect de l'alignement avec la Médiathèque avec un cheminement entre les deux bâtiments. Elargissement des trottoirs rue Maurice Berteaux pour maintenir la circulation piétons/vélos ainsi que ceux de la rue Pierre Sépard.

Concernant les travaux aux abords du Château, démarrage du chantier estimé au 1^{er} trimestre 2019.

Pendant chaque période de travaux, une opération « tiroirs » sera mise en place en termes de stationnement : 50 places sur le parking du gymnase Montaleau ainsi qu'environ 100 places à l'arrière du Château libérées par les commerçants du marché. Ce parking sera d'ailleurs réorganisé et matérialisé (signalétique, éclairage public renforcé).

En termes de stationnement public, le projet prévoit le maintien des 850 places existantes (au total sur le centre-ville), parking des Remparts inclus. En termes de stationnement privé résidentiel, le projet prévoit environ 530/540 places de stationnement privé dédiées aux nouveaux arrivants mais aussi aux nouveaux commerçants qui s'installeront.

Questions/Réponses – Remarques :

- Incidence par rapport aux travaux de la placette du Clos de Pacy ? La placette est privée et les travaux ont été pris en charge par la copropriété avec une subvention importante de la Région. Ils seront par ailleurs terminés avant le démarrage des travaux du projet centre-ville.
- Type d'architecture des bâtiments à construire ? Les architectes des Bâtiments de France travaillent en amont sur la totalité du projet. Concernant le lot A, c'est une architecture de type « familière » dans la continuité du bourg ancien/rue du Moutier et d'une architecture « d'aujourd'hui » côté parc Montaleau. Côté Monoprix, architecture plus moderne sans toiture (terrasses végétalisées) compte tenu d'un environnement marqué par des toitures terrasses. Un travail est également engagé avec les architectes des différents promoteurs et l'aménageur SADEV94. Il est rappelé que tous les grands projets immobiliers sont concertés avec la population.
- Compte tenu des éléments rapportés, un conseiller fait remarquer qu'il a été délivré un permis de construire à un propriétaire du Bd Raunet pour la construction d'un pavillon qui ne respecte pas l'architecture du quartier. Mr ABRAHAM indique qu'initialement il s'agissait d'un projet Kauffman and Broad de 60/70 logements. La Ville avait refusé le permis de construire. Puis ce projet s'est orienté sur une construction de 3 pavillons modulables et contemporains utilisant des matériaux « durables » et des procédés nouveaux. La Ville a accepté le permis de construire car la tendance architecturale a évolué dans ce sens. La Ville a des regrets sur ce sujet. Mr ABRAHAM poursuit en indiquant que sur tous les permis de construire qu'il reçoit, une proportion importante sont des projets d'habitat sans toiture et souvent refusés afin de maintenir un certain style architectural reconnu sur notre commune ! (cf. PLU modifié en 2013 mettant en valeur le patrimoine architectural des maisons individuelles).

- Signalement sur le fait qu'un riverain a été contacté par un promoteur pour vendre son terrain. Il en découle une peur d'un habitat collectif en zone pavillonnaire. Mr ABRAHAM répond qu'en zone pavillonnaire, tout collectif est systématiquement refusé toutefois quelques constructions modernes sans toitures peuvent être autorisées si elles se fondent bien dans le paysage architectural du quartier. Les règles urbanistiques ont bien évolué et les gouvernements successifs ont travaillé sur la libéralisation des règles pour permettre un développement de la construction.

Mr VANDENBOSSCHE précise toutefois que le PLU a comme objectif de protéger la ville de Sucy-en-Brie de toute construction non conforme aux règles. Il conclut en indiquant que les PLU sont transférés au Territoire, GPSEA (Grand Paris Sud Est Avenir) pour ce qui nous concerne.

Avancement Vieux bourg

Rappel du projet :

- Requalification de la place de l'église et de ses abords (stationnement, espaces verts, mobilier urbain, voirie),
- Requalification des rues du vieux bourg et aménagement en termes de pavage, dallage et parvis,
- Maintien du stationnement matérialisé et réorganisé.

Objectifs :

- Volonté de continuité du vieux bourg au centre-ville,
- Dynamisme commercial,
- Meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Descriptif des travaux : voirie, éclairage public, effacement/enfouissement des réseaux électriques, reprise des réseaux d'assainissement eaux usées et pluviales, reprise du mobilier urbain, aménagement paysager.

Phasage travaux :

- Novembre 2017 : démarrage des enquêtes riverains pour l'enfouissement et l'effacement des réseaux électriques et de communication,
- Décembre 2017 : délibération du Conseil municipal autorisant la signature du marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics et du vieux bourg,
- Janvier 2018 : présentation de l'avant-projet,
- Mi-janvier/Fin février : concertation et exposition,
- Juin 2018 : démarrage des travaux de la place de l'église et parvis, rue de Boissy, Cour de la Recette, rue de Brévannes pour l'assainissement,
- Année 2019 : rue de Brévannes, rues du Moutier, G. Mocquet, de la Porte,
- Ilôt de la Poste actuelle en 2020/2021.

Travaux pris en charge par la Ville sauf pour l'assainissement.

Durée : environ deux ans.

	<p>Coût estimé à environ 3 millions d’euros. Aides financières évaluées à environ 1 million d’euros (Région Ile-de-France et Métropole du Grand Paris).</p> <p>L’option de la rue du Temple est en cours de réflexion compte tenu des contraintes (peu de marges de manœuvre en raison du passage des bus et du transfert de la voirie au Territoire courant l’année 2020).</p> <p>Mr VANDENBOSSCHE souhaite que les membres du Conseil de quartier puissent jouer un rôle de relais auprès des habitants et riverains du secteur pour transmettre les informations communiquées lors des séances et rassurer les sucyciens. La Ville a une réelle volonté politique de réaménager le centre-ville pour maintenir le commerce, le relancer aussi, en ayant des surfaces plus grandes avec automatiquement un habitat de qualité tout en restituant les places de stationnement déjà existantes.</p>
<p>Point projet immobilier en cours sur le quartier C. ABRAHAM</p>	<p>Rappel Projet PROMOGIM : permis de construire délivré en mai 2016. Commercialisation : une vingtaine de contrats signés. Ouverture du chantier depuis début mars 2017. Arrêt depuis juin 2017, le promoteur n’ayant pas déposé son dossier « loi sur l’eau ». La loi sur l’eau impose de « renaturer » le Morbras qui passe le long du projet. Il s’agit de rendre possible le « débusage » sur le terrain du Morbras qui a été canalisé en son temps. En juillet 2017, le dossier a été déposé en préfecture et mis en incomplet en octobre 2017. Il doit être complété sous trois mois. La livraison est donc retardée et prévue pour le 2^{ème} semestre 2019, en fonction de la reprise du chantier.</p> <p>Mr MATHE signale que le portail est fermé par des ficelles qui peuvent être très dangereuses pour garantir la sécurité des piétons en cas de grand vent. Une vérification va être effectuée si le chantier n’est pas sous alarme car il est vide pour le moment.</p> <p>Un point est demandé concernant le dossier Paulmier (Mr NOBILI) :</p> <p>Mr ABRAHAM répond que le propriétaire a signé une promesse de vente depuis le départ officiel de la concession Peugeot. Avant son départ, Peugeot a dépollué le terrain. Deux hypothèses par les propriétaires : soit retrouver un nouveau concessionnaire (pas de candidature ...), soit mettre son local en location avec une autre activité mais il semblerait qu’aucun prétendant ne se soit manifesté. La Ville ne s’oppose pas à la réflexion d’un projet immobilier mais sous certaines conditions et avec un projet sérieux. Ce projet ne peut en tout état de cause être étudié sans que le projet ALTIVAL Sud soit confirmé permettant ainsi aux nouveaux habitants de se déplacer en transports en commun.</p>
<p>Contrat d’intérêt national/Projets ville d’Ormesson C. ABRAHAM</p>	<p>Le Contrat d’Intérêt National est un dispositif d’aménagement lancé par l’Etat, propriétaire de plus de 70 % de l’ex voie de desserte orientale (VDO) aujourd’hui abandonné sur les communes de Sucy-en-Brie, Ormesson-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Champigny-sur-Marne et Villiers-sur-Marne. L’Etat souhaite développer sur le territoire des projets d’activités, de l’habitat en associant du transport, des commerces, indissociables pour l’aménagement durable des emprises de la VDO.</p> <p>Le Conseil municipal par sa délibération en date du 11 décembre dernier a décidé d’adopter le projet de Contrat d’Intérêt National portant sur les emprises initialement destinées à la réalisation du projet autoroutier dit VDO, tout en veillant au</p>

	<p>respect de certaines dispositions, notamment : l'amélioration des déplacements et moyens de transports publics offerts aux habitants actuels et futurs, une participation significative de l'Etat au financement des équipements publics qu'il sera nécessaire de créer et le maintien des objectifs du Plan Local de l'Habitat, l'enjeu des terrains situés en entrées de ville.</p> <p>Une réflexion sera bien entendu engagée. Il n'est pas question de dénaturer ni le quartier ni le caractère pavillonnaire de celui-ci. Ormesson a besoin de se développer notamment en matière de logements sociaux dont le taux actuel est en-deçà du pourcentage obligatoire imposé et fixé par l'Etat.</p> <p>Ce projet sera piloté par l'Etat mais la ville de Sucy ne peut imaginer un développement sans les indispensables modes de déplacement pour les nouveaux habitants à mettre en œuvre efficacement. Une grande vigilance sera apportée à cet égard.</p>
<p>Rythmes scolaires : rentrée 2018 MD. PENAUD</p>	<p>Par courrier du Maire du 20 juin 2017 adressé aux parents d'élèves des écoles maternelles et élémentaires de Sucy-en-Brie, retour à la semaine scolaire à 4 jours dès la rentrée septembre 2018.</p> <p>L'avis des parents et des enseignants a été sollicité sous la forme d'un questionnaire concernant l'organisation en termes d'horaires. Au vu des résultats, la Ville s'oriente sur une organisation basée sur les anciens horaires. Les nouvelles activités périscolaires seront toutefois supprimées mais continuité dans les activités proposées par la Ville sur le temps scolaire. Les avantages sont nombreux : meilleur équilibre pour les élèves, suppression des difficultés rencontrées sur les centres de loisirs tant sur le plan organisationnel que sur le plan financier, maintien des activités sportives, culturelles et artistiques.</p>
<p>Retour sur travaux Eté 2017 AM. BOURDINAUD</p>	<p><u>Halle du Fort</u> : afin de résoudre les problèmes de nuisances de voisinage et pour répondre à certaines associations en attente de relogement, il a été décidé d'aménager cet espace et de procéder à quelques travaux réalisés pour l'essentiel par les services municipaux. Ces travaux ont consisté à créer une salle de convivialité, des sanitaires, une cuisine aux normes ERP, un local technique. Le local végétalisé a été édifié afin d'éviter les tags. La halle du Fort est mise à disposition de façon récurrente à trois associations (2 AMAP et 1 GAEL) mais elle pourra être ouverte à d'autres associations ou pour des manifestations de façon ponctuelle.</p> <p><u>Pistes cyclables et travaux de voirie réalisés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Allée des Douves : piste partagée piétons/vélos sur trottoir et stationnement matérialisé afin d'améliorer l'accès aux collégiens. - Fort/Haute Maison/Centre-ville avec plateau surélevé avenue Winston Churchill. - Mail du Fort : piste partagée piétons/vélos afin d'accéder au collège du Fort depuis l'avenue Charles de Gaulle. Eclairage et aménagement paysager en cours. - Matérialisation au sol du stationnement au niveau du parking du collège du Fort. <p>Dans la continuité, il est indiqué que le principe d'une piste cyclable rue Montaleau est acté.</p>
<p>Communications diverses C. VANDENBOSSCHE C. ABRAHAM</p>	<p><u>Local poubelles aux Berges</u> : suite à la rencontre du Président du Conseil syndical de la résidence des Berges, il a été convenu la création d'un local poubelles clôturé et fermé avec un espace pour les encombrants et un espace containers poubelles. Ce local sera réalisé en régie par les services techniques municipaux. Positionnement à l'angle de l'entrée de la résidence le long</p>

<p>AM. BOURDINAUD</p>	<p>du trottoir côté rue.</p> <p><u>Devenir du bar de l'avenue du Général Leclerc</u> : cet établissement est en procédure contentieuse. La procédure d'expulsion sur décision préfectorale a été suspendue suite au recours déposé par l'avocat de l'établissement. Une visite de la commission communale de sécurité prévue le 19 décembre dernier n'a pu être effectuée car l'établissement était fermé.</p> <p><i>Aujourd'hui, l'établissement a définitivement fermé ses portes et aucun projet n'est à ce jour en instruction.</i></p> <p><u>Point fibre optique Lot 4</u> : déploiement en cours et raccordement sur l'année 2018. Pour tout renseignement, consultation possible sur le site internet de la ville : www.ville-sucy@fr. Toute la résidence des Berges est raccordable actuellement et <i>sa mise en service commerciale sera effective dès la mi-janvier 2018.</i></p> <p>Il est précisé que le quartier des Bruyères a subi du retard dû aux circuits de validation et des problèmes rencontrés avec l'ancien sous-traitant d'Orange. Le nouveau sous-traitant a été contraint de refaire et reprendre certaines études au cas par cas. Orange nous a confirmé que l'accent sera mis sur les zones pavillonnaires dès le début d'année 2018.</p> <p><u>Mesures Airparif</u> :</p> <p>Airparif a engagé en 2016 en partenariat avec HAROPA – Ports de Paris une étude sur la qualité de l'air sur le port de Bonneuil-sur-Marne caractérisée par la réalisation de deux campagnes de mesure. Les résultats de ces campagnes ont montré que la réglementation est respectée dans la zone du port de Bonneuil pour l'ensemble des polluants mesurés. Depuis, aucune autre mesure n'a été effectuée et nous n'avons pas d'information supplémentaire. En revanche, il est tout à fait possible d'obtenir le rapport complet de ces études 2016 et le suivi de la qualité de l'air en se rendant sur le site internet www.airparif.fr</p>
<p>Divers</p> <p>C. VANDENBOSSCHE</p> <p>C. ABRAHAM</p> <p>S. GUIONNET</p>	<p><u>Autres questions et observations</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Point sur le projet Autolib : Mr ABRAHAM signale l'arrêt du projet de développement sur la commune par la Métropole d'Autolib en difficultés financières. - Avancée sur les transports en commun aux Berges : Mr VANDENBOSSCHE indique n'avoir aucune information récente. La demande va être relancée auprès de Mr AMSLER, en charge de la compétence Transports au sein du Département. - Chantier du Grand Paris : Mr VANDENBOSSCHE répond qu'à ce jour rien n'est prévu en matière de création de gare. En revanche, il est fort probable que des évolutions en matière de transports soient développées par l'Etat, notamment dans le cadre du CIN. - Signalement sur l'absence des horaires des bus et navette marché au niveau de l'abri bus des Berges. - Signalement sur l'absence de glaces de protection à l'arrière de l'abri bus des Noyers et rue Antoine Baron depuis le nouveau marché passé avec JC DECAUX.

- Signalement sur les inondations récurrentes rue Massenet : il est indiqué par Mr GUIONNET, membre du Conseil de quartier et également responsable Bâtiment de la Ville de Sucy que les inondations en général proviennent principalement depuis la rue du Général Leclerc au droit du siphon sous la départementale. La Ville a fait installer un clapet anti retour en cas de crue du Morbras, ce qui a amélioré la situation du côté de la rue Alexandre Dumas. Les derniers travaux effectués par la commune, rue Emile Peuplier ont consisté au délestage d'une partie du réseau d'eaux pluviales en direct dans le Morbras en cas de fortes pluies afin d'éviter la saturation des réseaux en aval.
- Signalement de coupures de courant rue Thiers : Mr GUIONNET va faire remonter cette information auprès des services techniques afin qu'une enquête soit diligentée pour voir si ces pannes ne sont pas dues aux travaux d'Erdff.
- Signalement d'un poteau cassé toujours pas réparé et absence d'éclairage public rue Antoine Baron.
- Suite à l'incendie du pavillon de Mme D'Andréa, question sur les bornes incendie rue Molière : qui est en charge de la gestion de ces bornes (contrôle, réparation, maintenance) ? Lors du sinistre, aux dires de Mme D'Andréa, les bornes incendie de la rue Molière n'auraient pas fonctionné. La panne n'avait à priori pas été signalée (défaillance ?). Mme D'Andréa souhaiterait qu'un article puisse paraître sur le Sucy Info pour mettre l'accent sur l'importance des détecteurs de fumée dans les foyers qui peuvent sauver des vies.

Mr GUIONNET répond qu'il s'agit d'une compétence de la Lyonnaise des Eaux qui effectue des contrôles deux fois par an. A la suite de ces vérifications, un rapport est envoyé aux services municipaux qui se chargent du paiement des frais liés à la remise en état des hydrants défectueux.

Mme D'ANDREA remercie la Municipalité pour l'assistance et l'aide précieuse apportées à son égard suite à son sinistre.

Mr VANDENBOSSCHE propose un point Inondation au prochain Conseil de quartier en présence de Jean-Pierre Chaffaud, Maire adjoint en charge des affaires techniques.